



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2024/28**

**Objet**

**Approbation de l'avenant  
au contrat « bourg centre »  
2022-2028 pour la  
commune de Saubens**

en exercice : 18  
présents : 14  
votants : 18  
exprimés  
pour : 18  
contre : 0  
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de  
SAUBENS compte tenu de la  
transmission  
à la Sous-préfecture le  
et de la publication le

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14/06/2024

**Présents** : MMES CARISTAN Carole, LAHANA Agnès, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjoubia  
MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoît, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David

**Procurations** :

Mme GARY Isabelle à M. MALAVAL Claude  
Mme MASSIA Kristel à M. GUILLEMET Olivier  
Mme NADEAU MASSON Tiphaine à M. BERGIA Jean-Marc  
Mme PENNEROUX Béatrice à M. MANGION Denis

**Secrétaire de séance** : M. MERCI Bernard

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées- Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027 ;

**Vu** la délibération N°2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028 ;

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet Territorial ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo en date du 30 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

**Il est convenu ce qui suit :**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou périurbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial.

C'est ainsi que près de 450 contrats « Bourgs-Centres » Occitanie, dont 10 pour le territoire du Muretain Agglo ont été conclus entre 2018 et 2021.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrats « Bourgs-Centres » Occitanie, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;

Le rééquilibrage territorial ;

L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats « Bourgs-Centres » Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé. Les communes du territoire éligibles ont dès lors eu la possibilité de conforter les contrats « Bourgs-Centres » de 1<sup>ère</sup> génération, approuvés en 2019/2020, en prolongeant leur durée de validité, sous forme d'avenant, pour la porter au 31 décembre 2028. Dans ce cadre la possibilité leur a été offerte d'ajuster ou de compléter si nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement et les axes stratégiques de la commune, mais aussi de mettre à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Les projets de la Commune de Saubens restant dans les mêmes axes stratégiques en continuité de ceux inscrits dans le contrat initial, il est proposé un avenant en tacite reconduction pour la période 2022-2028.

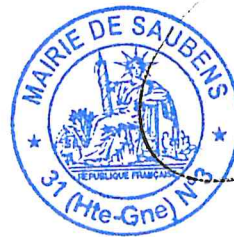
Le détail de la programmation pluriannuelle est annexé à la présente délibération.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** l'avenant au contrat «Bourg centre» 2022-2028 de la commune de SAUBENS;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les signatures sont au registre.

Fait à Saubens, le 21 juin 2024



Le Maire,

JM BERGIA

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL				
AXE 1 / Renforcer l'attractivité du centre-bourg par de nouveaux équipements et services				
ACTION 1.1 Créer et valoriser des espaces et équipements publics attractifs	Projet 1.1.1 Création d'une maison des aînés et de la culture			
	Projet 1.1.2 Construction d'un équipement sportif et de loisirs			
	Projet 1.1.3 Création d'une place au croisement des équipements existants et projetés			
ACTION 1.2 Développer les commerces	Projet 1.2.1 Acquisition d'une parcelle à un emplacement stratégique en centre-bourg et le long de la rue principale afin d'y implanter un commerce multiservice (acquisition parcelle courant 2019 - implantation commerces 2020)			
	Projet 1.2.2 Valorisation des commerces existants par signalétique, vitrine et passage			
AXE 2 / Requalifier le cadre de vie général au service du centre-bourg				
ACTION 2.1 valoriser l'identité des espaces par la requalification des mobilités	Projet 2.1.1 Requalifier et densifier le centre-bourg au sein de l'espace communal			
	Projet 2.1.2 réalisation d'une étude de mobilité répondant aux besoins en habitat, commerces et services			
	Projet 2.1.3 Mise en place d'un maillage de liaisons douces			
ACTION 2.2 créer de nouveaux lieux de vie complémentaires	Projet 2.2.1 Renforcement des espaces verts de proximité, la coulée verte et Via Garona			
	Projet 2.2.2 Aménagement d'espaces publics partagés entre toutes les générations (parcours santé, jardins partagés)			